

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

ID : 001-200070118-20240326-DEL\_24\_03\_26\_49-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 5

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT,  
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### **N°2024/03/26/49 – Autorisation de signature et de dépôt du permis d'aménager modificatif de l'Extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne**

VU la délibération n°2023/09/26/07 du 26 septembre 2023 approuvant le projet et autorisant la signature et le dépôt du permis d'aménager de l'Extension 2 du Parc Actival,  
VU la demande de Permis d'Aménager de l'Extension 2 du Parc Actival déposée le 27 octobre 2023,  
VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne accordant le permis d'aménager de l'Extension 2 du Parc Actival en date du 18 décembre 2023,

Considérant que le dispositif de collecte des eaux pluviales avec implantation d'un cadre béton sur la partie publique ne peut être réalisé sans entrainer une problématique de croisement de réseaux et qu'il est nécessaire de réaliser une tranchée drainante de même capacité de rétention de 75 m<sup>3</sup>,

Considérant les modifications du réseau de gaz à apporter compte tenu des nouvelles modalités de déploiement de GRDF et du recensement des besoins des futurs acquéreurs,

Considérant qu'il convient de mettre en conformité les pièces du permis d'aménager concernant la modification du dispositif de gestion des eaux pluviales et le déploiement du réseau de gaz, en déposant une demande de permis d'aménager modificatif,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie-Voirie du 20 mars 2024,

Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer les pièces du dossier de permis d'aménager modificatif de l'Extension 2 du Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne et à déposer la demande au nom de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'aménagement modificatif de l'Extension 2 du Parc Actival situé lieu-dit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne, qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis d'aménager modificatif de l'Extension 2 du Parc Actival ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de permis d'aménager modificatif auprès du service urbanisme de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 mars 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX